



Ouagadougou, le 05 MARS 2025

N°2025-0001/MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE RELATIF A LA NOUVELLE AIDE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche a l'honneur de porter à la connaissance des bacheliers de la session de 2024, de l'ouverture de la première session d'octroi de nouvelles aides au titre de l'année académique 2024-2025. Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse <https://foner.net> du mardi 11 Mars 2025 à 07h 30 mn au 25 mars 2025 à 23h 59 mn.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent de la session de 2024 ;
3. être régulièrement inscrit dans une institution publique d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. ne pas être âgé de plus de 26 ans révolus au 31 décembre 2024 ;
5. être non boursier et ne pas être bénéficiaire du prêt d'études ou toutes autres subventions ;
6. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
7. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré et ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
8. disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente à charger sur la plateforme ;

2. une version scannée en PDF recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) en cours de validité ;
3. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou le relevé de notes au baccalauréat de la session 2024 ;
4. une version scannée en PDF de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
5. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
6. une pièce justifiant le revenu annuel des parents ;
7. Une version scannée en PDF de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique 2024-2025.

NB :

- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- tout postulant doit s'assurer de la conformité des pièces chargées avant de valider sa demande ;
- une fois l'inscription terminée, les postulants doivent vérifier les informations renseignées sur le récépissé de dépôt notamment le numéro de paiement et la nature de l'allocation.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME
Maitre Assistante pour l'Éduc



Ouagadougou, le 05 MARS 2025

N°2025-0002/MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE RELATIF AU NOUVEAU PRET

La Directrice générale du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de la première session d'octroi de nouveaux prêts d'études au titre de l'année académique 2024-2025.

Les dossiers de candidature sont recevables en ligne à l'adresse <https://foner.net> du Mardi 11 Mars 2025 à 07h 30 mn au 25 mars 2025 à 23h 59 mn.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
3. ne pas être âgé de plus de 28 ans en licence 1, 29 ans en licence 2, 30 ans en licence 3 ; 32 ans en master 1, 33 ans en master 2 et 35 ans au doctorat ;
4. être non boursier et ne pas bénéficier de l'aide ;
5. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
6. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
7. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente à charger sur la plateforme ;
2. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou le relevé de notes au baccalauréat ;
3. une version scannée en PDF des relevés de notes de l'année académique écoulée pour les étudiants en cours de cycle ;

4. une version scannée en PDF du rapport sur l'état d'avancement des travaux de thèse signé par le directeur de thèse ou de recherche pour les étudiants inscrits en thèse 2 ou 3 ;
5. une version scannée en PDF recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
6. une version scannée en PDF de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
7. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
8. une version scannée en PDF de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique 2024-2025.
9. une demande manuscrite non timbrée adressé à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à PASPANGA : pour les étudiants de Ouagadougou ;
- les directions régionales : les étudiants de Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya ;
- les points focaux FONER : pour les étudiants de FADA N'Gourma, de Dédougou, des Centres Universitaires et des Universités privées.

Les fiches pour le dépôt physique doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués.

NB :

- les nouveaux bacheliers de 2024, nés en 1996 et ayant une inscription en Licence 1, peuvent postuler pour le nouveau prêt ;
- la signature précédée de la mention « lu et approuvé » sur le contrat de prêt d'études est obligatoire ;
- pour les étudiants mineurs, joindre une copie de la CNIB du signataire de l'engagement ;
- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion

La Directrice Générale


Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOMÉ
Maître Assistanat d'Éducation et de Recherche



Ouagadougou, le 05 MARS 2025

N°2025-0003 /MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE RELATIF AU RENOUELEMENT DE L'AIDE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de la **première session** d'octroi de renouvellement d'aides au titre de l'année académique **2024-2025**.

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse <https://foner.net> du **Mardi 11 Mars 2025 à 07h 30 mn** au **25 mars 2025 à 23h 59 mn**

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié de l'aide financière l'année académique précédente ;
2. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **07/20** au moins ;
3. n'être pas déchu de la nationalité burkinabè ;
4. être régulièrement inscrit dans une institution publique d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
5. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
6. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré et ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
7. disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA ;

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente à charger sur la plateforme ;
2. une version scannée en PDF recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité;

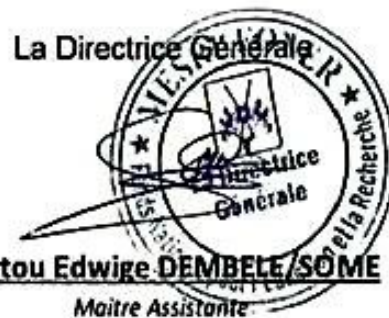
3. une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des relevés de notes des deux semestres de l'année universitaire écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;
4. une pièce justifiant le revenu annuel des parents ;
5. une version scannée en PDF de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique 2024-2025.

NB :

- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- tout postulant doit s'assurer de la conformité des pièces chargées avant de valider sa demande ;
- une fois l'inscription terminée, les postulants doivent vérifier les informations renseignées sur le récépissé de dépôt notamment le numéro de paiement et la nature de l'allocation.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

Maitre Assistante



Ouagadougou, le 05 MARS 2025

N°2025-0001/MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE RELATIF AU RENOUELEMENT DE PRET

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de la première session d'octroi de renouvellement de prêts d'études au titre de l'année académique 2024-2025. Les dossiers de candidature sont recevables en ligne à l'adresse <https://foner.net> du mardi 11 mars 2025 à 07h 30 mn au 25 mars à 23h 59 mn

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié du prêt l'année académique précédente ;
2. n'être pas déchu de la nationalité burkinabè ;
3. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. ne pas excéder un délai de cinq (5) ans avant une réinscription dans un cycle supérieur pour les bénéficiaires ayant validé le cycle de Licence et/ou de Master ;
5. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de 08/20 au moins ;
6. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
7. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
8. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente à charger sur la plateforme ;
2. une version scannée en PDF recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
3. une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des

- relevés de notes des deux semestres de l'année universitaire écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;
4. une version scannée en PDF du rapport sur l'état d'avancement des travaux de thèse signé par le directeur de thèse ou de recherche pour les étudiants inscrits en thèse 2 ou 3 ;
 5. une version scannée en PDF de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique 2024-2025 ;
 6. Une demande manuscrite non timbrée adressé à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à PASPANGA : pour les étudiants de Ouagadougou ;
- les directions régionales : les étudiants de Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya ;
- les points focaux FONER : pour les étudiants de FADA N'Gourma, de Dédougou, des Centres Universitaires et des Universités privées.

Les fiches pour le dépôt physique doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués.

NB :

- la signature précédée de la mention « lu et approuvé » sur le contrat de prêt d'études est obligatoire ;
- pour les étudiants mineurs, joindre une copie de la CNIB du signataire de l'engagement ;
- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DÉMBELE/SOME
Maitre Assistante



Ouagadougou, le 05 MARS 2025

N°2025-0005 /MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE RELATIF AU NOUVEAU PRET DE FRAIS DE LABORATOIRE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de la **première session** d'octroi de nouveaux prêts de frais de laboratoire au titre de l'année académique **2024-2025**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
3. être non boursier et ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
4. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement ;
5. être membre d'un laboratoire agréé par l'Etat ;
6. être encadré par un directeur de thèse pour les étudiants en cycle doctoral ou de mémoire pour les étudiants en master 2 ;
7. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. deux photos d'identité identiques et récentes ;
2. une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
3. un certificat de nationalité burkinabè ;
4. un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
5. un curriculum vitae ;
6. une lettre de motivation ;
7. une attestation d'inscription ou une autorisation d'inscription en master 2 ou au doctorat dûment remplie et délivrée par l'autorité compétente.

NB :

Les dossiers de demande doivent parvenir à la Direction générale du FONER par le canal de la présidence de l'université d'inscription du postulant comportant les avis motivés suivants :

- *avis du directeur de mémoire ou de thèse ;*
- *avis du directeur de l'établissement ;*
- *avis du premier responsable de l'institution d'enseignement supérieur du postulant*

Tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELLÉ/SOME

Maître Assistante



Ouagadougou, le 05 MARS 2025

N°2025-0006 /MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE RELATIF AU RENOUELEMENT DU PRET DE FRAIS DE LABORATOIRE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de la première session d'octroi de renouvellement de prêts de frais de laboratoire au titre de l'année académique 2024-2025.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié du prêt de frais de laboratoire ;
2. n'être pas déchu de la nationalité burkinabè ;
3. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. être non boursier et ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
5. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
6. être membre d'un laboratoire agréé par l'Etat ;
7. être encadré par un directeur de thèse pour les étudiants en cycle doctoral ou de mémoire pour les étudiants en master 2 ;
8. fournir un rapport sur l'état d'avancement des travaux signé par le directeur de mémoire ou de recherche ou de thèse ;
9. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. deux photos d'identité identiques et récentes ;
2. une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
3. un rapport sur l'état d'avancement des travaux visé par le directeur de recherche ou de thèse et par le directeur de l'établissement (UFR, Institut, École doctorale) ;
4. une copie légalisée des relevés de note ou du diplôme de master 2 pour les étudiants inscrit en thèse 1 ;
5. une attestation d'inscription ou une autorisation d'inscription en master 2 ou au doctorat dûment remplie et délivrée par l'autorité compétente.

NB :

Les dossiers de demande doivent parvenir à la Direction générale du FONER par le canal de la présidence de l'université d'inscription du postulant comportant les avis motivés suivants :

- *avis du directeur de mémoire ou de thèse ;*
- *avis du directeur de l'établissement ;*
- *avis du premier responsable de l'institution d'enseignement supérieur du postulant*

Tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion

La Directrice Générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME
Maître Assistante pour l'Éducation et la Recherche